



Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT

Rapport sur le Forum régional économique et financier des télécommunications/TIC pour l'Afrique

Brazzaville (République du Congo), 18-19 février 2014

I Introduction

Le Forum régional économique et financier des télécommunications/TIC pour l'Afrique de l'Union internationale des télécommunications (UIT), organisé par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) en collaboration avec l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), s'est tenu à Brazzaville (République du Congo) les 18 et 19 février 2014.

Le Forum a été suivi de la réunion du Groupe régional pour l'Afrique de la Commission d'études 3 (SG3RG-AFR), organisée par le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB), qui a réuni 59 participants venant de 23 pays, y compris des organisations régionales telles que l'Union africaine des télécommunications (UAT), le Centre d'information sur les réseaux africains (AFRINIC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). *La liste complète des participants et l'ensemble des présentations peuvent être consultées à l'adresse:*
<http://www.itu.int/en/ITU-D/Regulatory-Market/Pages/Events2014/Brazzaville/Home.aspx>.

II Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Yves CASTANOU, Directeur général de l'ARPCE, qui a prononcé une allocution de bienvenue. M. Ballo DJIBRILLA, représentant l'UAT, M. Saliou TOURE, Président du SG3RG-AFR, et Mme Carmen PRADO-WAGNER, représentant le BDT et l'UIT, ont ensuite fait une déclaration.

M. Thierry MOUNGALLA, Ministre des postes et des télécommunications de la République du Congo, a prononcé le discours liminaire et a souligné l'importance du Forum, qui permettrait aux pays d'acquérir des connaissances et d'échanger des données d'expérience ainsi que des bonnes pratiques dans le domaine des TIC.

L'intervenant a souligné que l'infrastructure et les nouvelles technologies haut débit étaient le moteur de l'économie du XXI^e siècle et que, par conséquent, il était primordial d'investir dans cette infrastructure. Il a indiqué que le Gouvernement de la République du Congo considérait que les TIC étaient l'un des facteurs les plus importants de croissance de l'économie, et que le développement de réseaux dorsaux haut débit était en cours dans tout le pays. Le Gouvernement a également mis en place un cadre institutionnel, juridique et réglementaire en établissant en 2001 un organisme indépendant, l'ARCPE, créant ainsi un environnement propice à l'investissement.

M. Thierry MOUNGALLA a fait observer que la réunion venait à point nommé étant donné le paradoxe auquel les pouvoirs publics et les opérateurs faisaient face, du fait du recul du trafic et des recettes découlant du passage aux services OTT. Il a appelé les participants à proposer un cadre concret en vue de résoudre ces problèmes et à définir des moyens qui permettraient d'améliorer l'accessibilité, y compris financière, des TIC afin de tirer pleinement parti des possibilités offertes par le monde numérique.

III Résumé des débats

Le Forum a été présidé par M. Yves CASTANOU, Directeur Général de l'ARPCÉ.

Première séance: L'impact du développement de l'Internet et des OTT sur la voix (déclin de la voix? nouveaux services?)

M. Oscar Gonzalez Soto, expert de l'UIT, a ouvert la séance en présentant l'incidence de l'Internet et des services OTT (over-the-top) sur les services vocaux et les nouveaux services. Il a fait observer que les changements majeurs que l'on observait dans le domaine des technologies de réseau, des capacités et de la dynamique du marché à l'heure actuelle avaient profondément modifié la migration des services vocaux, l'offre de nouveaux services et l'émergence de nouveaux acteurs, et que cette situation imposait un changement d'orientation des règles commerciales en la matière. Il a analysé les questions découlant des changements qui ont pour conséquence l'apparition de nouveaux services qui seront assurés par les réseaux NGN, ainsi que l'incidence des acteurs OTT sur le marché et les stratégies recommandées pour que les fournisseurs puissent s'adapter à ce nouvel état de fait.

Lors des débats, il a été question des points forts (économies d'échelle, rapidité de déploiement) et des points faibles (contrôle de la qualité de service, adaptation aux besoins au niveau local) des services OTT. Dans la dynamique actuelle des marchés, les opérateurs doivent prendre une part active à la mise en place de la "Rich communication suite" (suite de services de communication enrichie) et s'employer à offrir des services apportant une forte contribution dans la chaîne de valeur, pour pouvoir faire concurrence aux acteurs OTT ou coopérer avec eux. L'intervenant a conclu en soulignant le potentiel immense qu'offrent les nouveaux services NGN, qui sera une motivation en faveur de la modernisation des réseaux en vue d'obtenir de nouvelles recettes. Il a appelé les pouvoirs publics à accélérer le déploiement des réseaux NGN, à analyser de nouvelles chaînes commerciales en partant de la création de contenu et à suivre l'évolution des services OTT, ainsi qu'à prêter attention à la qualité de service en ce qui concerne le protocole VoIP et aux avis des consommateurs.

Présentations des intervenants

La première intervenante, **Mme Euphémie NIZEYE**, de l'Agence de régulation et de contrôle des Télécommunications (ARCT) du Burundi, a présenté l'évolution des TIC au Burundi et a mis en évidence le rôle qu'ont joué les technologies mobiles telles que la 3G dans l'augmentation de l'utilisation des services mobiles et de l'Internet dans le pays. Bien que les prix des services TIC aient diminué, l'accès limité à l'électricité et le faible niveau d'instruction continuent de freiner l'accès. Les opérateurs doivent aussi faire face au recul du trafic vocal, qui s'explique peut-être par le passage aux services OTT. Elle a recommandé de mener une étude plus approfondie et de maintenir l'engagement aux niveaux local, régional et international pour quantifier l'incidence des services OTT, qui orienteront les futures interventions en matière de politique générale et de réglementation.

Le participant suivant, **M. Fernando M. ABRAS MUÑOZ**, du Global Voice Group (République du Congo), a mis en évidence l'incidence de la 3G et de l'accès à l'Internet par fibres optiques en Afrique, où la demande a augmenté de 20% entre 2005 et 2013. Il a indiqué que le trafic VoIP progressait à un rythme beaucoup plus rapide que le trafic voix traditionnel, même en Afrique, et que les revenus du trafic IP dépasseraient ceux du trafic voix traditionnel d'ici à 2018. L'intervenant a demandé qu'il soit procédé à un examen des approches sur le plan financier et réglementaire et que les bonnes pratiques soient prises pour exemple, en citant les moyens mis en oeuvre par l'Afrique du Sud et le Kenya pour attirer des acteurs OTT sur le marché local.

Les débats se sont achevés sur le fait qu'il était nécessaire de mettre en place une démarche à l'échelle de la région pour évaluer la concurrence, si possible aux niveaux régional et mondial, afin de traiter la question des oligopoles et monopoles internationaux formés par les fournisseurs OTT notamment, et de mettre au point des solutions pour imposer à ces opérateurs de contribuer aux recettes fiscales et au déploiement d'infrastructures, une piste étudiée actuellement par l'UE. Il a été souligné qu'il convenait de prendre acte de l'impact des services OTT sur les consommateurs, d'étudier des solutions et de définir les possibilités offertes par le nouvel environnement. Il faudra également prendre la mesure de l'incidence des OTT afin d'étayer les futures interventions en matière de politique générale et de réglementation.

Deuxième séance: Câble sous-marin: Organisation et fonctionnement d'un consortium, Accord de construction et de maintenance d'un système

M. Saliou TOURE, Sonatel (Sénégal), a ouvert la séance en décrivant les étapes principales de l'atterrissement d'un câble sous-marin, le fonctionnement d'un consortium, les aspects essentiels du C&MA, les différents types de capacités et gestion des activations, ainsi que les processus de maintenance et de rétablissement. M. Touré a donné un aperçu général des trois câbles sous-marins atterrissant à Dakar: Atlantis 2, dont l'atterrissement a eu lieu en 2000, SAT-3/WASC/SAFE en 2002, et ACE en 2012. L'intervenant a conclu son exposé en présentant les caractéristiques de l'ACE, notamment sa configuration, la zone couverte, sa capacité, le niveau d'investissement, la structure de propriété et de gestion.

L'intervenante dans le cadre de cette séance, **Mme Adelaide M. ABREU DE ASSUNÇÃO FAHE**, Autoridade Geral de Regulação (AGER) de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, a décrit la manière dont son pays participait au projet de câble sous-marin ACE, qui a reçu l'appui de la Banque mondiale, et a présenté l'organisation et le fonctionnement de l'ACE, l'adhésion à l'ACE, le modèle de gestion et la structure financière de l'entité ad hoc (SPV) et du partenariat public-privé (PPP) mis en place à cette fin. En conclusion, l'intervenante a mis en exergue l'impact socio-économique de l'atterrissement du câble ACE qui a notamment entraîné une réduction du prix de détail de l'Internet, une augmentation du taux de pénétration et de l'utilisation de l'Internet dans les secteurs de la santé et de l'éducation (du fait du nombre croissant d'écoles connectées), et une amélioration de la connectivité interne entre l'Ile de Sao Tomé et l'Ile de Principe.

Parmi les différents points soulevés au cours des débats, il a été question des appels réitérés en faveur d'un accès ouvert à un point d'activation afin de faire reculer la recherche de rente de monopole, de processus transparents de détermination des prix et de la mise à disposition d'informations sur les capacités, ainsi que de l'accès et de la participation des pays enclavés au C&MA.

Troisième séance: Tarification de l'interconnexion IP; 4ème séance: Coûts et politiques tarifaires dans la région

La séance a été dirigée par **M. Pedro SEIXAS**, expert de l'UIT, qui a présenté l'évolution de l'interconnexion IP ainsi que les changements survenus en ce qui concerne les accords d'échange de trafic et les accords de transit. La croissance des accords d'échange de trafic, l'augmentation du nombre de points d'échange Internet (IXP), du contenu régional et des réseaux de distribution de contenus (CDN), ainsi que l'émergence d'acteurs occupant une place prépondérante sur le marché des CDN, tels que les acteurs OTT, ont entraîné une baisse des coûts des accords d'interconnexion. De ce fait, la structure de l'Internet est devenue moins hiérarchisée, plus étroitement interconnectée et plus complexe, entraînant par ailleurs une augmentation des différends commerciaux le long de la chaîne de valeur.

L'intervenant a fait observer qu'il était de plus en plus difficile, dans l'environnement IP, de modéliser les frais encourus par un opérateur économiquement efficient en raison des différences en ce qui concerne les caractéristiques principales des réseaux, telles que l'ensemble des infrastructures, les réseaux de transmission et les facteurs de coûts issus du réseau téléphonique public commuté (RTPC). Il a recommandé un assouplissement temporaire des contraintes réglementaires concernant la qualité de service compte tenu du fait que, dans l'environnement IP, il est difficile d'établir des normes en matière de qualité de service qui soient optimales du point de vue économique.

L'intervenant a conclu en soulignant que, tandis que la réglementation traditionnelle visait essentiellement à limiter les positions dominantes sur le marché, l'Internet avait montré que les marchés dynamiques trouvaient leur propre équilibre au fil du temps, même sans intervention sur le plan de la réglementation. Il a fait observer que des données de plus en plus nombreuses indiquaient que l'interconnexion des réseaux large bande pouvait avoir les mêmes effets et que, de ce fait, l'assouplissement temporaire des contraintes réglementaires (et les interventions a posteriori s'il y a lieu) pourrait être la marche à suivre de manière générale à l'avenir.

Mme Carmen PRADO-WAGNER a présenté un exposé sur les politiques d'établissement des coûts et les politiques tarifaires dans la région Afrique et a souligné la croissance du nombre d'abonnés à la téléphonie cellulaire mobile, qui était estimé à 6,8 milliards à la fin de l'année 2013, le taux de croissance en Afrique entre 2005 et 2013 se situant à 68%. Elle a indiqué que les taux relatifs au large bande mobile reculaient et qu'une comparaison effectuée à l'échelle régionale avait mis en évidence que les services large bande mobiles restaient très inaccessibles financièrement en Afrique. A titre d'exemple, le prix d'une offre sur ordinateur pour un volume de données d'1 GB représentait en moyenne plus de 50% du revenu national brut par habitant en 2013. Elle a fait observer qu'un certain nombre de régulateurs en Afrique avaient opté pour une réglementation de la tarification orientée vers les coûts et avaient adopté l'approche fondée sur le coût marginal à long terme.

L'intervenante a conclu son exposé en donnant un aperçu du portail UIT/BDT "L'oeil sur les TIC", qui fournit des informations économiques et financières.

Présentations des intervenants

Mme Ruth SAWARENGERA-MSUKU, Autorité de régulation des communications du Malawi (MACRA), a indiqué que le Malawi avait entrepris de faire en sorte que la tarification appliquée dans le secteur des télécommunications soit pleinement régulée. Un ensemble de règlements avait été élaboré et, lorsque celui-ci aurait été adopté, la MACRA serait habilitée à examiner les

tarifs pratiqués par les opérateurs et à prendre les mesures nécessaires pour que les tarifs fixés soient orientés vers les coûts et conformes à la structure tarifaire établie. Un modèle de coût serait adopté en consultation avec les acteurs du secteur privé et les tarifs seraient dégroupés afin que les utilisateurs finals n'encourent pas de frais pour des services ne faisant pas partie de l'offre. A l'heure actuelle, les opérateurs informaient seulement le régulateur lorsqu'ils modifiaient leurs prix. L'intervenante a souligné que la nouvelle démarche rencontrerait peut-être une résistance de la part des opérateurs, mais que le régulateur s'était engagé à mener de vastes consultations avec les acteurs du secteur privé et les consommateurs.

M. Fredrick ASUMANU, Autorité nationale des communications du Ghana, a fait part de l'expérience acquise par son pays dans le domaine de la réglementation de l'établissement des coûts et de la réglementation tarifaire, et a tout d'abord donné une vue d'ensemble du marché des télécommunications. Il a fait observer que le Ghana avait adopté un modèle de coût en 2009 dans le but d'établir des taxes d'interconnexion justes et équitables, comme le prescrivait la Loi de 2008 portant création de l'Autorité nationale des communications. Il a indiqué que les prix de détail n'étaient pas régulés mais que les opérateurs étaient tenus de notifier les modifications tarifaires au moins cinq jours avant qu'elles ne soient effectives. Le Ghana a mis en place un régime d'interconnexion asymétrique en 2012 afin d'encourager l'entrée de nouveaux opérateurs sur le marché. Ce régime est applicable pendant 24 mois ou dès lors que la part de marché d'un opérateur atteint 5%.

M. Raymond MFUNGAHEMA, Autorité de régulation des communications de la Tanzanie, a décrit les efforts déployés pour établir des taxes d'interconnexion orientées vers les coûts depuis le premier processus d'étude des coûts en 2004 à la période actuelle (les taxes s'élevaient à 104,3 centimes de shillings tanzaniens en 2004, contre 34 centimes seulement à l'heure actuelle). La transparence dont il a été fait preuve au cours de ce processus et l'engagement des pouvoirs publics ont été les éléments clés de la réussite de la Tanzanie. L'intervenant a souligné qu'il était nécessaire d'examiner de manière plus approfondie les approches en matière de tarification compte tenu de l'évolution des modèles commerciaux, à l'heure où les services numériques et large bande jouent un rôle prépondérant.

Mme Rumbidzai Panavanhu, Autorité des postes et des télécommunications du Zimbabwe, a fait savoir aux participants que l'Autorité menait actuellement des travaux sur la modélisation du coût marginal à long terme, qui seraient achevés d'ici au mois d'avril 2014. Le Zimbabwe avait adopté le modèle COSITU en 2009 et les taxes d'interconnexion actuelles étaient fondées sur ce modèle. Elle a indiqué que le pays conduisait également une étude sur le coût moyen pondéré du capital qui servirait de contribution à l'étude sur le coût marginal à long terme. Parmi les difficultés rencontrées figuraient la résistance des opérateurs et le temps mis par ces derniers pour répondre aux demandes de données qui leur étaient soumises.

Cinquième séance: Réglementation des réseaux NGN et régime d'octroi de licences en Afrique – Bonnes pratiques

Cette séance s'est ouverte par un exposé de **M. Oscar GONZALEZ SOTO**, expert de l'UIT, dans lequel il a fait observer que l'évolution rapide des capacités techniques, les nouvelles offres de services et la situation du marché posaient un certain nombre de problèmes aux régulateurs, qui devraient tenir compte du rythme de ces évolutions et adopter une méthode efficace pour atteindre leurs objectifs. L'orateur a passé en revue certaines de ces difficultés, en notant que les principales questions à examiner comprenaient la forte relation d'interdépendance entre les nouveaux acteurs, l'approche multiservices nécessaire, les différents scénarios d'interopérabilité auxquels il faudra faire face au cours de la transition, les nouvelles unités de

trafic qui seront utilisées, l'importance des options de partage des ressources, la neutralité des réseaux, qui fait l'objet de vifs débats, et les problèmes transfrontières rencontrés aux niveaux régional et mondial.

M. Gonzalez a brièvement présenté, d'un point de vue extérieur, les cas d'un certain nombre de pays ayant les Indices de développement des TIC les plus élevés en Afrique. Il a décrit les quatre grands axes des bonnes pratiques appliquées par plusieurs pays pour faire en sorte que la convergence des réglementations aille de pair avec celle des réseaux, des services et des ressources, à savoir: 1) autorisation générale des licences d'exploitation; 2) licences en fonction des installations et des services; 3) licences multiservices postconvergence; et 4) régime unifié de licences d'accès postconvergence. En conclusion, il a proposé que l'on élabore une recommandation en vue de moderniser les réglementations, afin que celles-ci reposent sur une conception macroscopique du marché et sur une pratique fortement orientée vers les clients, en tenant compte du fait que les régulateurs doivent continuer d'appliquer les principes de responsabilité, de qualité et de cohérence.

Pendant la discussion, les participants ont soulevé la question de savoir s'il était véritablement nécessaire d'élaborer un modèle de coûts applicable aux réseaux NGN spécialement pour l'Afrique. Il a été convenu que l'examen de cette question pourrait se poursuivre au cours de la réunion du Groupe SG3RG-AFR.

Sixième séance: Mise en oeuvre et gestion des points d'échange Internet (IXP)

L'exposé de cette séance a été présenté par **M. Hytham EL NAKHAL** (AFRINIC), qui a expliqué que la fonction principale des points IXP était de maintenir le trafic Internet au niveau local et d'utiliser moins de largeur de bande internationale, ce qui permettait de réduire les coûts et d'assurer la continuité des services dans les zones frontalières en cas de défaillance de la connectivité internationale. Il a donné des précisions concernant les points principaux à prendre en considération dans la mise en place de points IXP, tels que l'emplacement, le nombre optimal d'acteurs et le volume de trafic nécessaire, ainsi que les modèles de gestion et de fonctionnement adoptés. Il a souligné l'incidence que les points IXP ont eue sur les écosystèmes du Kenya, du Nigéria et du Caire, et a indiqué qu'ils avaient tous enregistré une diminution du temps de latence, un accroissement du trafic local et une amélioration des services de cybergouvernement. Pour conclure, M. El Nakhal a donné un aperçu du projet AXIS (système africain d'échange Internet) en cours, qui vise à maintenir le trafic Internet africain au niveau du continent, en fournissant un appui et une assistance technique propres à faciliter l'établissement de points d'échange Internet nationaux et régionaux et d'opérateurs Internet régionaux.

Parmi les participants à cette séance figurait **M. Romain CIZA**, Autorité de régulation de la poste et des télécommunications de la République démocratique du Congo (ARPTC), qui a décrit le processus de mise en place du point IXP à Kinshasa et le modèle de gestion à adopter. Il a conclu en indiquant qu'il était nécessaire de mettre au point des stratégies pour accroître le volume de trafic et les contenus locaux, en vue de renforcer l'efficacité des points IXP et d'en faciliter la mise en place, et que l'étude de cette question pouvait éventuellement se poursuivre à la réunion du Groupe SG3RG-AFR.

M. Jean Arnaud NGOUA, ARPCE (République du Congo), a participé à la discussion en décrivant l'établissement du point d'échange Internet au Congo (CGIX), mis en service le 10 mai 2013. Il a noté que tous les aspects (techniques, réglementaires, financiers et stratégiques) liés à la mise en place du point d'échange CGIX avaient été déterminés par le Groupe de travail Internet (GTI). Le point CGIX est géré par l'ARCPE et, actuellement, deux opérateurs mobiles et quatre fournisseurs de services Internet y sont connectés, à un débit moyen de 150 kbit/s. En conclusion, il a fait observer que le point d'échange CGIX était devenu un pilier de l'économie et que, de la même façon que le nom de domaine de pays ".cg", il représentait l'identité nationale du pays sur Internet.

Mme Salamatou ISSOUFOU HAMANI, Ministère des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique (Niger), a décrit les avancées réalisées par son pays dans la mise en place du point d'échange du Niger (NigerIXP). Ce processus a commencé en 2011, avec le concours de la Commission de l'Union africaine et de l'Internet Society, par la création d'une commission de travail chargée de définir les modalités techniques et les modalités de gestion applicables par les fournisseurs de services Internet. Le

gouvernement prévoit de mener de nouvelles consultations et des activités de sensibilisation des acteurs, ainsi que d'étudier la possibilité d'accorder certaines facilités à NigerIXP, notamment par le biais de subventions provenant du fonds pour l'accès universel.

Les discussions ont également porté sur les problèmes qui persistaient concernant l'utilisation et la gestion des noms de domaines locaux, ainsi que sur la nécessité d'élaborer une approche commune de l'échange de trafic entre homologues et d'encourager ce type d'échange au sein de la région; certains participants ont préconisé que l'on accélère l'établissement de points IXP pour que tous les pays de la région en soient dotés, conformément à l'objectif fixé dans le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). D'autres participants ont souligné qu'il était nécessaire d'élaborer des stratégies et des méthodes de génération de contenus locaux et proposé qu'une enquête soit menée pour évaluer les incidences des points IXP en matière de coût et de volume de trafic, car cela pourrait contribuer à déterminer s'il est possible de mettre en oeuvre des points IXP et encourager leur mise en place dans d'autres pays.

En fin de séance, les participants ont visité les bureaux de l'ARPC pour examiner la mise en oeuvre et la gestion du point d'échange CGIX.

Septième séance: Réglementation des tarifs des services dégroupés (large bande fixe et mobile)

M. Pedro SEIXAS, expert de l'UIT, a ouvert la séance par un exposé dans lequel il a relevé les questions que les régulateurs devaient prendre en considération dans l'élaboration des politiques de tarification, telles que l'accessibilité financière, les besoins d'investissements dans les infrastructures ou le revenu disponible, sachant que le large bande était un service encore nouveau dans la plupart des pays en développement. Il a noté que la réglementation des tarifs du large bande était d'autant plus complexe qu'elle devait tenir compte d'un environnement lui aussi très complexe. Il a fait observer que la plupart des approches adoptées en matière de réglementation tarifaire faisaient référence au cadre réglementaire de la Commission européenne (CE), qui repose sur une bonne pratique consistant en une méthode fiable d'évaluation des marchés avant l'imposition d'une réglementation *ex ante*. En 2013, la CE a adopté une nouvelle Recommandation sur la non-discrimination (modèle de l'équivalence) et les méthodes de calcul des coûts (non-imposition de tarifs orientés vers les coûts, sous certaines conditions), dans laquelle il est indiqué que le moyen le plus sûr d'assurer une non-discrimination effective est d'appliquer le concept de l'équivalence des intrants (Eol) et que les autorités réglementaires nationales ne devraient pas imposer d'orienter vers les coûts les tarifs des services NGA lorsque ces derniers sont fournis sur une base Eol et soumis à de fortes pressions concurrentielles, ainsi qu'à des obligations en matière de reproductibilité technique et économique.

En conclusion, l'orateur a fait remarquer que la réglementation tarifaire des nouveaux services large bande passerait par l'adoption d'une approche plus équilibrée permettant d'attirer suffisamment d'investissements pour atteindre d'autres objectifs de politique générale (en matière d'accès universel, par exemple), que la réglementation tarifaire des réseaux existants continuerait d'avoir une importance capitale, et que, tandis que les intérêts des consommateurs seraient incompatibles avec les objectifs politiques, il faudrait redéfinir et harmoniser ces objectifs pour que les pouvoirs publics puissent établir des plans et des objectifs précis en ce qui concerne le large bande.

A la fin de la séance, il a été demandé aux régulateurs d'élaborer des plans large bande à long terme qui définissent clairement le rôle des régulateurs, du secteur privé et de tous les acteurs, y compris les stratégies d'investissement dans les réseaux NGN et les réglementations tarifaires applicables aux services dégroupés, en veillant à promouvoir la concurrence et à répondre aux besoins des consommateurs.

Huitième séance: Méthode de calcul des coûts des services d'itinérance

M. Simon Forge a commencé son exposé en mettant en avant certaines des questions actuelles relatives à l'itinérance et les propositions faites par l'Union européenne en septembre 2013 en matière d'itinérance, dans lesquelles l'UE préconise l'élimination des frais facturés pour les appels entrants à compter du 1er juillet 2014, le plafonnement à 0,19 €/minute (hors TVA) des appels passés de mobile à mobile et l'élimination progressive de tous les frais d'itinérance d'ici à 2016.

L'orateur a souligné la nécessité croissante d'assurer la protection des consommateurs et le caractère de plus en plus international des communications mobiles, et signalé que, de ce fait, la situation actuelle du secteur et du marché appelait un modèle de calcul des coûts de l'itinérance mobile qui entraîne un changement global de l'approche du secteur dans ce domaine. L'UIT montre la voie en élaborant une méthode de calcul des coûts cohérente et transparente et un modèle applicable à l'itinérance qui serviront de référence aux régulateurs. L'orateur a ensuite présenté en détail les éléments de coûts ainsi que l'infrastructure et l'architecture traditionnelles de l'itinérance – l'établissement des coûts d'itinérance par les opérateurs de réseau mobile (ORM) étant fondé sur le modèle des cas d'utilisation et sur le modèle commercial –, la structure financière des tarifs d'itinérance appliqués par les ORM, les éléments à prendre en compte dans la comptabilisation des coûts et le type de données à recueillir auprès des opérateurs et des régulateurs pour établir le modèle.

Les participants ont pris note des travaux menés actuellement de façon isolée dans le domaine de l'itinérance, tels que les projets de l'Union africaine, de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Coopération d'Afrique de l'Est (EAC), et ont proposé que l'UIT prenne la tête d'une activité internationale coordonnée. **Il a été proposé de dispenser aux régulateurs et aux opérateurs de la région une formation portant spécifiquement sur le calcul et la comptabilisation des coûts d'itinérance.** Il a également été souligné qu'il fallait mettre au point des méthodes visant à résoudre le problème des factures astronomiques et des frais encourus par inadvertance dans les zones frontalières.

Neuvième séance: Suivi de la mise en oeuvre de plans nationaux large bande

La séance a été ouverte par **M. Luc MISSINDIMBAZI**, Coordonnateur du Projet Central African Backbone (République du Congo), qui a présenté un aperçu du marché des TIC au Congo, puis les grands axes du plan national de développement du large bande qui constitue le cadre de référence de la culture numérique du pays. Il a décrit les instruments législatifs et les programmes en place, tels que le programme national de couverture en fibre optique, qui permettra d'équiper tout le territoire national en infrastructures de télécommunication et d'assurer l'interconnexion avec les pays voisins, le programme d'interconnexion par câble sous-marin WAC et le programme CIGX déjà mis en oeuvre. Ces programmes sur les TIC ont entre autres permis de réduire les prix, de mettre à disposition des services de finance en ligne et des services de commerce électronique plus performants, d'améliorer l'offre de contenus locaux et de créer plus de 600 emplois, comme l'a noté M. Missindimbazi.

Le premier intervenant, **M. Achime MALICK NDIAYE**, Ministère de la communication et de l'économie numérique (Sénégal), a expliqué la vision du pays en matière d'économie numérique et fait remarquer que le secteur privé avait posé plus de 6 000 km de fibre optique le long du réseau public qui connecte les écoles, les hôpitaux et les établissements de santé. D'autres programmes portent notamment sur la création de pôles d'activités numériques (DIGIPOLES), la prise en charge des nouveaux services en nuage (CLOUD et IXP) et la mise en place d'un centre d'alerte CIRT.

Le deuxième intervenant, **M. Romain CIZA**, a souligné les avancées réalisées en ce qui concerne le large bande en République démocratique du Congo, telles que la construction d'infrastructures large bande nationales assurant les connexions sous-régionales, les connexions internationales et les connexions urbaines (réseaux de distribution). Il a toutefois précisé qu'il n'existait pas véritablement de politique définie de suivi de la mise en oeuvre des plans de développement du large bande et que le gouvernement était en discussion avec les différents acteurs du secteur pour définir un modèle de gestion fondé sur des partenariats privé-public, ouvrir l'accès à d'autres acteurs et assurer une mise en oeuvre efficace. Les

débats ont essentiellement porté sur l'intégration du renforcement des capacités dans les plans large bande nationaux, car il s'agit d'un aspect important des stratégies appliquées par les pays pour le développement de contenus locaux. Cela permettra également de créer de nouveaux emplois dans le secteur.

IV Clôture du Forum

Le prochain **Forum régional économique et financier des télécommunications/TIC pour l'Afrique**, organisé par le BDT en même temps que la réunion du Groupe SG3RG-AFR, devrait se tenir en février 2015 à Sao Tomé-et-Principe, ou en Tanzanie, et en Côte d'Ivoire en 2016.

Les délégués ont rendu hommage aux autorités de la République du Congo et à l'ARPCE, et les ont vivement remerciées d'avoir accueilli cette importante manifestation de l'UIT.

Les participants au Forum ont remercié M. Yves CASTANOU pour sa présidence efficace, grâce à laquelle il a été possible de traiter de l'ensemble des points à l'ordre du jour dans les délais impartis, avec d'excellents résultats.

Pour clore la séance, M. Yves CASTANOU a remercié tous les intervenants et en particulier les experts de l'UIT et les participants pour les exposés de très grande qualité qu'ils ont présentés au cours de ces deux jours de réunion, toutes les personnes ayant assisté aux débats pour leur assiduité et leur participation active aux travaux, ainsi que les fonctionnaires du BDT pour l'excellente organisation de ce Forum captivant.

Au cours d'une réunion, le Président du Groupe SG3RG-AFR a félicité le BDT d'avoir organisé le Forum et a demandé que leur collaboration se poursuive et que le Forum continue de se tenir avant les réunions du Groupe SG3RG-AFR.
